

Image not found or type unknown



Mutuelle santé complémentaire

Par **cassenoix**, le **30/12/2010 à 19:50**

Bonjour, rnsuite a l'augmentation de 55 % de ma cotisation m'est il possible de résilier mon contrat sans préavis ? rnrmerciements.

Par **chaber**, le **04/01/2011 à 15:54**

Bonjour, rnrnNormalement vous pouvez résilier pour augmentation de prime. Il vous faut relire les conditions générales rubrique résiliation par l'assuré et procéder par LR avec AR

Par **cassenoix**, le **04/01/2011 à 16:29**

merci pour la réponse. rncordialement.